

## CONTRAT DE SOUS-LICENCE

ENTRE

ET

La **Sous-direction de l'innovation pour la transformation (SDIT)** du Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau (STMAR) du Secrétariat général des ministères Aménagement du territoire et Transition écologique,  
Ayant son siège social à la Grande Arche, 92055 Paris-La-Défense Cedex  
Représentée par Mireille Maestri,  
Agissant en sa qualité de sous-directrice

Ci-après la « SDIT »,

D'une part,

ET

**[Prestataire]**

Ayant son siège social : []

Inscrite au Registre du Commerce sous le N° []

Représentée par []

Agissant en qualité de []

Ci-après « » ou « LICENCIE »

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement et/ou collectivement la ou les « PARTIE(S) ».

## **PREAMBULE**

La question du changement de comportement et, plus généralement, de l'évolution de nos modes de vie est un enjeu clé de la transition écologique. Elle implique une meilleure prise en compte des dynamiques humaines et sociales à l'échelle des territoires.

L'étude-socle "Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité" dont le rapport a été publié par l'ADEME en 2016 a confirmé l'importance de la prise en compte des sciences sociales et humaines pour susciter et faciliter l'engagement durable de chaque acteur et citoyen. Tout un dispositif de montée en compétences sur l'accompagnement au changement de comportement a été déployé par l'ADEME, en interne et pour les publics externes, incluant notamment le module de formation de l'ADEME « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) ».

Conformément au contrat de licence signé par la SDIT et l'ADEME le 6 mars 2025, l'ADEME, en tant que propriétaire du module de formation « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01) », autorise la SDIT à modifier, diffuser et animer un module de formation pour les agents des ministères Aménagement du territoire et Transition écologique en s'appuyant sur le module de formation CHANGE 01.

La SDIT souhaite travailler avec [Prestataire] pour adapter le module de formation de l'ADEME CHANGE 01 au réseau des DREAL/DEAL et créer une nouvelle version du module de formation CHANGE 01 appelée « Sciences comportementales et transition écologique » et l'animer en région auprès des DREAL/DEAL volontaires.

Compte tenu de ce qui précède, les PARTIES sont donc convenues de ce qui suit.

## ARTICLE 1. DEFINITIONS

Pour les besoins du CONTRAT, les termes suivants auront les sens identifiés ci-après, qu'ils soient au pluriel ou au singulier :

LICENCIE, désigne le [prestataire] avec laquelle la SDIT contractualise, pour la modification et l'adaptation du MODULE DE FORMATION et l'animation de la nouvelle version du MODULE DE FORMATION.

CONTRAT, désigne le présent accord complété de ses annexes et avenants éventuels.

DROIT(S), désigne les droits de propriété intellectuelle afférents au MODULE DE FORMATION en ce compris les droits d'auteurs, les dessins, les modèles, les marques, les noms de domaines, les autres signes distinctifs, les brevets éventuels, ainsi que le savoir-faire attaché aux résultats listés ci-dessus, pour l'ensemble desquels l'ADEME a la propriété ou la jouissance.

MODULE DE FORMATION, désigne « Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique (CHANGE 01), dont le détail figure en annexe 1.

TERRITOIRE, désigne l'ensemble du territoire français.

TIERS, désigne toute personne morale et/ou physique non-signataire du présent CONTRAT.

## **ARTICLE 2. OBJET ET PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le présent CONTRAT a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles la SDIT autorise et met le MODULE DE FORMATION, propriété de l'ADEME, à disposition du LICENCIE, pour le TERRITOIRE et la durée visée à l'article 4 du CONTRAT.

En conséquence de ce qui précède, la SDIT concède au LICENCIE qui l'accepte, une licence non-exclusive d'exploitation du MODULE DE FORMATION dans les conditions qui suivent à l'article 3.

### ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

La SDIT met à disposition du LICENCIE gratuitement le MODULE DE FORMATION à la date de signature du CONTRAT.

Le LICENCIE disposera des DROITS suivants :

- Le droit d'adapter et/ou recréer un MODULE DE FORMATION en fonction des besoins et évolutions de la SDIT
- Le droit d'animer la nouvelle version du MODULE DE FORMATION pour le compte de la SDIT.

Tout nouveau développement relatif aux schémas et supports pédagogiques du MODULE DE FORMATION, toute évolution significative, perfectionnement et amélioration réalisés par le LICENCIE sera la propriété intellectuelle de la SDIT.

Le LICENCIE reconnaît expressément que lesdits DROITS sur le MODULE DE FORMATION remis dans sa version originelle appartiennent à l'ADEME au jour de la signature des présentes. Le LICENCIE s'interdit, de céder à des TIERS, et de commercialiser, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, le contenu du MODULE DE FORMATION. Le LICENCIE s'interdit de céder à des TIERS, et de commercialiser, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, le contenu de la nouvelle version du MODULE DE FORMATION qu'il a adapté et/ou recréé en fonction des besoins de la SDIT, sans accord exprès, préalable et écrit de la SDIT.

Le LICENCIE s'engage à informer sans délai la SDIT de tout évènement susceptible d'affecter, positivement ou non, l'exploitation des DROITS.

En termes de communication, le LICENCIE précisera « Module conçu sur la base de la formation de l'ADEME (co-auteur NF Etudes) » afin de garantir le droit moral du co-auteur NF ETUDES, prestataire de l'ADEME ayant conçu le MODULE DE FORMATION.

### **ARTICLE 4. DUREE, PRISE D'EFFET & RESILIATION**

Le CONTRAT est conclu pour une durée déterminée de **trois (3) ans** et prendra effet à compter de sa date de signature par les PARTIES.

Il pourra être reconduit après autorisation de la SDIT sur demande écrite du LICENCIE adressée deux (2) mois avant l'échéance du CONTRAT.

Le CONTRAT sera résilié de plein droit par l'une des PARTIES dans les conditions du droit commun notamment en cas de faute de l'une des PARTIES.

## **ARTICLE 5. INTUITU PERSONAE & TRANSFERT DU CONTRAT**

Il est précisé que le LICENCIÉ n'est pas autorisé à transférer le CONTRAT ainsi que les droits et obligations issus de ce dernier, sauf en cas de restructuration, sans autorisation préalable et écrite de la SDIT.

## **ARTICLE 6. RESPONSABILITE**

Le LICENCIÉ demeure responsable de l'ensemble des dommages directs ou indirects subis par l'autre PARTIE résultant de l'utilisation du MODULE DE FORMATION et de l'exécution du présent CONTRAT.

## **ARTICLE 7. DROIT APPLICABLE & ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent CONTRAT est soumis au droit français, tant en ce qui concerne sa formation que son exécution et son interprétation.

Les PARTIES s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige entre elles relatif au CONTRAT.

A défaut d'accord dans les trois (3) mois suivant la survenance de ce litige, les PARTIES conviennent de porter leur différend devant les juridictions compétentes.

## **ARTICLE 8. CLAUSES FINALES**

### **Amendements**

Le CONTRAT ne peut être amendé et/ou modifié que par écrit, par voie d'avenant signé des PARTIES, par un représentant habilité de chacune d'entre elles.

### **Renonciation**

Si, en quelque circonstance que ce soit, l'une des PARTIES ne fait pas valoir ses droits au titre de l'une quelconque des dispositions du CONTRAT, cette inaction ne saurait être interprétée comme étant une renonciation de ladite PARTIE aux droits qui lui sont conférés au titre de ladite disposition, ou de toute autre disposition du CONTRAT.

### **Invalidité partielle**

Si une ou plusieurs des dispositions du CONTRAT devait être tenue pour invalide, les autres stipulations conserveraient leur pleine validité, sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la disposition invalide, et les PARTIES se concerteront afin de remplacer la disposition invalide par une disposition valide en respectant l'économie générale du CONTRAT.

## **ARTICLE 9. ANNEXES**

Le présent CONTRAT est constitué de l'annexe suivante qui a valeur contractuelle :

**Annexe 1** : Présentation du MODULE DE FORMATION « Accompagner les changements de comportements dans la transition écologique CHANGE 01 » et des documents s'y afférents transmis par la SDIT au [prestataire]

**POUR SDIT**, le .../.../...

Mireille MAESTRI  
Sous-directrice

Signature

**POUR [PRESTATAIRE]**, le .../.../...

Prénom NOM  
Fonction

Signature

# ANNEXE 1 : Présentation du MODULE DE FORMATION

## « Accompagner les changements de comportements dans la transition écologique CHANGE 01 »



ADÈME Formation

Les formations de l'Agence de la transition écologique



### Accompagner les changements de comportements en faveur de la transition écologique

*S'approprier des outils et méthodes d'accompagnement aux changements de comportements pour rendre les programmes d'actions territoriaux plus efficaces*

Code module : CHANGE01

Mis à jour le : 20/12/2024

96%

des stagiaires recommandent cette formation

#### Objectifs de formation

Identifier les principaux mécanismes des changements de comportements individuels et collectifs, et adapter sa posture et son discours à ses interlocuteurs

Déterminer les freins et leviers aux changements de comportements dans une situation donnée

Sélectionner des actions d'accompagnement aux changements de comportements adaptées

#### Durée

18h

#### Public

Cette formation s'adresse aux chargés de mission Transition écologique, aux animateurs et techniciens des Collectivités et des Réseaux Climat-Air-Energie, Economie circulaire, Mobilité, Alimentation durable, ...  
Priorité donnée aux territoires ou réseaux engagés dans des actions ou programmes de l'ADEME, et à un seul participant par structure.

Pour les sessions organisées en région, la priorité sera donnée aux participants de la région organisatrice.

La Mission HANDICAP de l'ADEME est à votre écoute pour l'accueil et la formation des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Nous contacter pour toute demande.

#### Pré requis

Pas de prérequis

#### Tarif

Coûts pédagogiques pris en charge par l'ADEME

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos conditions générales de vente.

#### Programme

J1 en présentiel : comprendre les changements de comportements individuels et collectifs

- S'approprier les enjeux et des méthodes de changements de comportements
- Savoir pourquoi, quand, comment utiliser ces méthodes pour accompagner les changements dans la stratégie et les projets du territoire

J2 en présentiel : analyser les situations pour identifier les leviers de changement

- Savoir réaliser un diagnostic, et identifier les publics cibles pour comprendre les freins et leviers
- Utiliser des outils et des postures pour créer les conditions du changement

J3 en présentiel : mettre en œuvre les leviers de changement

- Connaître et choisir les dispositifs d'accompagnement aux changements de comportements adaptés
- Concevoir des actions pour accompagner les changements et les intégrer dans les stratégies territoriales
- Choisir ses indicateurs et anticiper la méthode d'évaluation

Après la formation, les participants auront la possibilité de bénéficier d'une courte réunion à distance pour un accompagnement individualisé en petits groupes avec les formateurs. Ce sera l'occasion d'ancrer des enseignements ou de partager des retours d'expériences, des réussites, des difficultés ...

#### Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel
- Jeux de rôle et mises en situation
- Serious-game
- Ateliers d'intelligence collective

#### Modalité d'évaluation

- Evaluation du positionnement sur les objectifs pédagogiques en amont de la formation
- Questionnaire sur les acquis
- Mise en situation
- Evaluation du positionnement sur les objectifs en aval de la formation

#### Equipe pédagogique

Organismes de formation : NF Etudes ; Psykréa

Formateurs : Diane GEFFROY (Psykréa) ; Mélanie GAT (Psykréa) ; Rémi CAZENAVE (NF Etudes) ; Nicolas FIEULAIN (NF Etudes) ; Elise MOSSE (NF Etudes) ; Simon VESCOVI (NF Etudes) ; Sophie CHATAIN (NF Etudes) ; Delphine LABBOUZ (NF Etudes) ; Catherine DEBRAND (NF Etudes)

Equipe ADEME technique et pédagogique : Anaïs Rocci (DEPR), Laurence Dubourg (SMP) ; Fanny Viot (AURA)

## LES RESSOURCES DU MODULE DE FORMATION CHANGE 01

### Documentation pendant la formation :

#### Supports de présentation :

-  J1 formation change 01- Présentation
-  J2 formation change 01- Présentation
-  J3 formation change 01- Présentation

#### Autres supports et outils :

-  Cartes moments de vie
-  Etudes de cas
-  Fiche avatar
-  Fiches actions ADEME
-  Jeu CDC - Modèle NFE
-  L'arbre à personnages
-  Leviers stades de changement
-  Persona - Jeu de rôle
-  Question pour un champion J2
-  Question pour un champion J3

#### Livret stagiaire :

-  Livret étude de cas
-  Livret stagiaire

#### Documentation de conception :

-  Programme
-  VF Change01 - Déroulé